Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_101-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-101

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 29 Juin 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, M. Benoit BARRÉ, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY , M. Philippe JEANNIN, Mme Martine LE BOUCHER M. Fabien LEMOALLE, M. Michel MONNERET, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : M. Eric BINARD par délégation à Mme Cécile ÉTRILLARD, M. Thibaut LECOMTE par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN par délégation à Mme Marie-Christine NICLOUX, M. Yann QUÉRÉ par délégation à M. RASLE-ROCHE.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 25 Représentés : 4 Absent : 0 Votants : 29

ECOLE DE DANSE
Convention de mise à disposition de personnel
Rapporteur : M. Rasle-Roche.

La ville de Paimpol n'ayant plus de professeur de danse et rencontrant des difficultés pour recruter à temps complet un professeur, a rencontré l'association Studio Danse et Forme de Guingamp, disposant d'un professeur de danse, diplômé d'Etat et souhaitant compléter son temps de travail en temps complet.

Afin d'encadrer cette mise à disposition de personnel et de définir les modalités, il est proposé au Conseil municipal l'adoption d'une convention tripartite pour l'année scolaire 2026-2027.

Vu les avis favorables à la majorité (réserves de Mme Le Boucher sur les modalités de calculs de rémunération du professeur) des commissions culture, patrimoine et langue bretonne et Ressources humaines et finances,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_101-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-101

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le projet de convention et les annexes relatives au planning prévisionnel de la saison et au coût estimatif de la mise à disposition pour l'année scolaire 2026-2027 ;

ADOPTE les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire :

Quotient Familial		Année scolaire 2026 / 2027	
Eveil et Initiation 45mn/semaine		Paimpolais	Extérieurs
	QF >= 1351€	127,12 €	138,60 €
	QF de 1047 à 1350€	108,26 €	138,60 €
	QF <=1048€	89 €	138,60 €
Classique et Jazz Débutant et Moyen 1h15/semaine		Paimpolais	Extérieurs
	QF >= 1351€	211,87 €	231 €
	QF de 1047 à 1350€	180,44 €	231 €
	QF <=1048€	148,37 €	231 €
Classique et Jazz Ado 1h30/semaine		Paimpolais	Extérieurs
	QF >= 1351€	254,25 €	277,20 €
	QF de 1047 à 1350€	216,52 €	277,20 €
	QF <=1048€	178,05 €	277,20 €
Classique et Jazz Adulte 1h/semaine		Paimpolais	Extérieurs
		169,50€	184,80€

AUTORISE la Maire ou son représentant, à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 02/07/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL